

Edito du Président

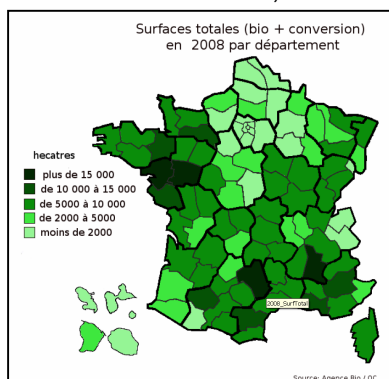
Le développement de l'agriculture biologique connaît un fort dynamisme ces dernières années, tant au niveau de la consommation qu'au niveau de la production. Avec 8,5 % de la SAU en bio, le département des Bouches-du-Rhône est dorénavant le troisième département français en terme de pénétration de la bio dans la surface agricole départementale, après la Drôme et la Guyane ! La production biologique suscite de nombreux intérêts auprès des agriculteurs tant d'un point de vue technique, qu'économique. L'enjeu reste de taille et nous espérons que les nouveaux agriculteurs bio perdureront, c'est pourquoi la Chambre d'agriculture apporte son appui à cette filière en pleine construction...

André BOULARD

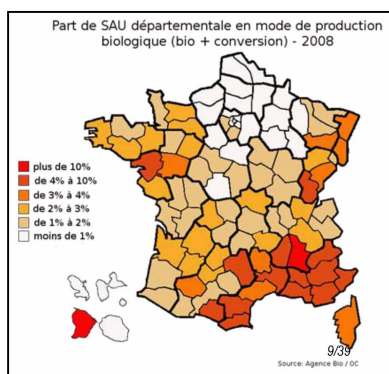
Les chiffres de la bio en 2008

En juin dernier, l'Agence bio a publié les chiffres 2008 de la bio et malgré la crise, la bio gagne du terrain... En effet, le chiffre d'affaires du **marché des aliments bio** a progressé de **+ 25 % en un an** pour atteindre 2,6 milliards d'euros en 2008 et ce dans tous les secteurs.

En 2008, l'Agence bio lance sa première enquête sur la restauration collective et les produits bio. Il en ressort que **plus d'un tiers des restaurants collectifs proposent des produits bio** à leurs convives (ne serait-ce que de temps en temps) et 71 % le feront d'ici 2012. A savoir que le marché du bio en restauration collective représente aujourd'hui : 0,6 % des achats alimentaires à caractère social et 2,2 % du marché de l'alimentation biologique.



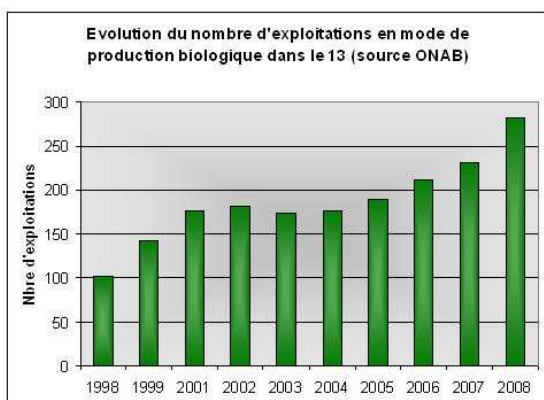
Pour répondre à cette demande, les agriculteurs ont été nombreux à se convertir à l'agriculture biologique. **En France, ils étaient 13 300 fin 2008 soit + 11 % par rapport à 2007.** Les surfaces en conversion ont augmenté de 36,4 %. Les surfaces conduites selon le mode de production biologique ont augmenté de 5 % pour atteindre 583 799 ha mais ne représentent que 2.12 % de la SAU française.



La Région Provence-alpes-côte-d'azur est marquée par son dynamisme avec une augmentation de 16,4 % du nombre d'exploitations bio (1 117 en 2008) et + 9,7 % des surfaces conduites selon le mode de production bio, soit 51 556 hectares. La Région est ainsi la **première Région de France avec 7,7 % de sa SAU** cultivée selon le mode de production bio. En un an, les surfaces viticoles conduites selon le mode de production bio augmentent de 26,1 % (6 674 ha), en légumes + 32,2 % (773 ha), en fruits + 23,3 % (1 608 ha). A noter que l'oléiculture est comptabilisée dans les « fruits » et représente 42 % de ces surfaces.

Le département des Bouches-du-Rhône fait parti du palmarès ! 10^{ème} département français en nombre d'exploitations certifiées bio (281), 7^{ème} département en terme de surfaces

cultivées selon le mode de production bio (13 437), 3^{ème} département français en terme de pénétration de la bio dans la SAU départementale (8,5 %). Le cheptel bio est par contre faiblement présent sur le département et connaît de forte variation : 868 vaches à viande (+ 37 %), 650 brebis (- 30 %), 63 chèvres (+ 90 %), 7 045 poules pondeuses (+ 70 %).



Hectares en bio et en conversion en 2008 :

Productions végétales (Ha) Bouches-du-Rhône	TOTAL	COP	Légumes	Fruits	Vigne	PPAM	STH et prairie temporaire	Autres
Ha en bio et conversion	13 437	2 297	301	584	1 487	23	6 956	1 791
SAU départementale	158 871	34 731	4 381	16 670	11 549	176	75 900	15 464
Evolution bio&conversion 2008/2007	7%	16%	54%	47%	11%	21%	6%	-15%
% SAU certifiés sur SAU totale	8,5%	6,6%	6,9%	3,5%	12,9%	13,1%	9,2%	11,6%

(Source : Agence Bio 2008– Agreste)

COP : Céréales Oléagineux Protéagineux - PPAM : Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales - STH : Surface Toujours en Herbe - Autres : comprend les jachères

www.agencebio.org

Les aides à la conversion réévaluées

Le 9 juin 2009, lors des Rencontres nationales bio organisées dans le cadre de la 10^{ème} édition du Printemps BIO, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a annoncé la réévaluation des montants de l'aide à la conversion, ainsi que de l'aide au maintien de l'agriculture biologique, pour **l'arboriculture et le maraîchage** :

Montants d'aide par hectare et par an pendant 5 ans	Ancien montant		Nouveau montant	
	conversion	maintien	conversion	maintien
arboriculture	350 €	150 €	900 €	590 €
maraîchage	600 €	350 €		

Actuellement, nous ne savons pas si ces nouveaux montants seront appliqués aux dossiers déposés en 2009.

L'aide au maintien n'est pour le moment pas activée en Région Provence-alpes-côte-d'azur faute de financements. Le Ministre a également annoncé qu'une enveloppe supplémentaire de 50 millions d'euros serait débloquée dès 2010 afin de financer ce dispositif. L'aide au maintien pourrait venir « relayer le crédit d'impôt » à partir de 2011.

www.agencebio.org

2^{ème} appel Plan Végétal pour l'Environnement : dépôt 21 août

Le PVE (Plan Végétal pour l'Environnement) permet l'attribution de **subventions aux exploitants pour l'acquisition d'équipements** « environnementaux » dans les filières végétales.

Ce plan a une durée de 5 ans, de 2007 à 2013. Sur cette période, l'exploitant ne peut obtenir qu'une seule aide au titre du PVE. Les aides PVE ne sont pas cumulables avec une autre aide d'Etat. **Le deuxième appel à projet 2009 doit être déposé avant le 21 août à la DDAF 13.**

Le matériel permettant de réduire les pollutions diffuses par les produits phytosanitaires sont éligibles (notamment matériel de travail du sol, filet anti-insecte). Certaines communes « prioritaires » sont éligibles à l'ensemble des investissements. En fonction du zonage, les financeurs peuvent être différents (Europe, Etat, Agence de l'Eau, Conseil Régional PACA). Le Conseil Régional apporte les financements sur l'ensemble des communes du département pour l'acquisition de matériel permettant la lutte mécanique ou thermique contre les adventices ainsi que sur le matériel de lutte contre les prédateurs (filets, auxiliaires, brumisateurs,...).

Le taux de subvention maximum est de 20% du montant HT de l'investissement avec un minimum d'investissement de 4000 € et un maximum de 30 000 €.

Le taux est majoré de 10% pour les jeunes agriculteurs installés avec la Dotation Jeune Agriculteur. Pour certains investissements, il existe une majoration de 10% pour les exploitations en agriculture biologique (conversion comprise).

📞 **Ronald JULLIAND** – Chambre d'Agriculture 13 - 04 42 23 86 12

Assemblée Générale d'Agribio13 : 02 septembre 2009

Agribio13, association loi 1901 des agriculteurs bio du département, a pour objet de favoriser le développement de l'agriculture biologique par un accompagnement des producteurs et la promotion de leurs produits. Elle a également pour rôle de défendre les intérêts des producteurs bio. Agribio13 est fédéré par Bio de Provence (Fédération Régionale de l'Agriculture Biologique) et adhère ainsi au réseau de la FNAB (Fédération Nationale de l'Agriculture biologique).

Créé en fin 2007, Agribio13 est le dernier groupement de la Région à s'être créé. Actuellement, une réflexion est menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture pour développer des actions spécifiques au niveau de l'Agribio13. Celles-ci concerneraient : la promotion de l'agriculture biologique, l'introduction de produits biologiques dans la restauration hors domicile, la création de groupes d'échanges entre agriculteurs bio afin de mettre en commun les expériences et savoir-faire ainsi que de développer la connaissance des marchés et des filières.

Agribio13 invite donc l'ensemble des agriculteurs intéressés par ce groupement à son Assemblée Générale qui aura lieu le mercredi 02 septembre 2009 à 18h00 au Centre Paul Faraut de Plan d'Orgon afin d'échanger sur les futures orientations qui seront prises.

📞 **Jean Louis EYNAUD, Président d'Agribio13** - Tél. : 06 83 81 66 54

📞 **François MARTIN** – Tél. : 04 42 23 86 26

Les agriculteurs bio en vente directe sur www.agri13.fr

Comme nous vous l'avons indiqué, la Chambre d'agriculture réalise une plaquette des agriculteurs bio effectuant de la vente directe. L'impression de la plaquette a pris un peu de retard et sera réalisée courant septembre. En attendant, vous pouvez trouver les agriculteurs bio effectuant de la vente directe sur notre site : www.agri13.fr (colonne de gauche « les producteurs en 3 clic »).

Salon Tech&Bio le 08 et 09 septembre 2009 (Loriol-sur-Drôme)

Des temps forts libres d'accès vous sont proposés pendant les 2 jours du salon Tech&Bio.

Arboriculture :

- *Conférences* :
 - Gestion des ravageurs en AB, toutes espèces
 - Valorisation des fruits bio à pépin et à noyaux
- *Démonstrations* : Maîtrise de l'enherbement

Grandes cultures :

- *Conférences* :
 - Fertilisation, engrais verts et désherbage
 - Valorisation du blé bio
- *Démonstrations* : Maîtrise du désherbage

Viticulture :

- *Conférences* :
 - Entretien du sol par un enherbement peu concurrentiel et peu poussant
 - Le marché du vin bio : marché de niche ou réelle perspective d'avenir ?
- *Démonstrations* : Maîtrise de l'entretien du sol

Plantes à Parfum Aromatiques et Médicinales (PPAM) :

- *Conférences* :
 - Que recherche l'utilisateur de PPAM bio en matière de qualité ?
 - Valorisation du thym et du lavandin bio
- *Démonstrations* : Maîtrise de la plantation et du désherbage de PPAM bio annuelles

Légumes :

- *Conférences* :
 - Maîtrise du désherbage
 - Valorisation des productions légumières bio, en frais et en transformation
- *Démonstrations* : Destruction des faux semis et binage des cultures

Élevage :

- *Conférences* :
 - Alimentation des porcs en bio
 - Filière de producteurs de porcs bio conciliant circuits court et long
 - Alimentation des vaches allaitantes (le 08/09) et laitières (le 09/09)
 - Valorisation de la viande bovine bio (le 08/09) et du lait bio (le 09/09)
 - Santé animale : gestion du parasitisme
 - De la production au marché de la viande ovine bio
- *Démonstrations* : collections fourragères
- *Visites d'exploitations bio* : Vaches laitières • Oeufs et brebis • Vaches allaitantes et porcs • Volailles de chair avec PPAM et grandes cultures.

Pour toutes les productions :

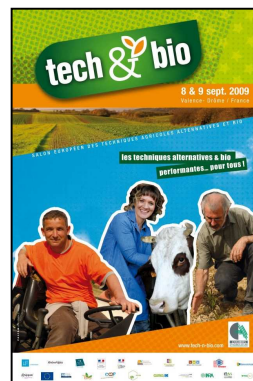
- *Conférences* :
 - la biodiversité en agriculture
 - la PAC et la réglementation européenne en faveur de l'AB (le 08/09)
- *Pôles thématiques* :

Agronomie • Matières organiques • Semences • Eau et agriculture • Conversion, formation • Emploi • Connaissances et références

Les Assises Européennes de l'Agriculture Biologique (le 09/09)

Programme et inscriptions sur www.agencebio.org

① Pour préparer votre visite : www.tech-n-bio.com / 04 75 78 10 08



Notification à l'Agence Bio

Nous vous rappelons qu'il est **obligatoire** de se notifier à l'Agence Bio chaque année. Pour les personnes déjà notifiées, vous devez recevoir automatiquement les formulaires de notification en début d'année ou vous pouvez vous déclarer par Internet sur le site de l'Agence bio. Depuis cette année, les personnes s'engageant en bio pour la première fois peuvent également se notifier par Internet. **Cette notification est gratuite et permet notamment d'effectuer « l'annuaire des professionnels ».**

① **Agence Bio** – Service notification – 01.48.70.48.42 – <http://annuaire.agencebio.org>

Agenda

Foires et salons :

=> 15 – 16 août : **Fête de la Bio et du Naturel** – Correns ① mayerchristine@wanadoo.fr

=> 24 – 26 octobre : **Salon bio & bien-être ARTIMISIA** – Marseille ① www.salon-artimisia.com

Journées techniques :

=> 05 novembre (Lambesc à confirmer) : **Journée technico-économique légume** ① Bio de Provence
04.90.84.03.34

=> 25 & 26 novembre : **Journées techniques viticulture biologique** – Bergerac ① www.itab.asso.fr

=> 08 & 09 décembre : **Journées techniques fruits et légumes biologiques** ① www.itab.asso.fr